

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 262 rendant exécutoire la délibération n° 297 du 24 février 1962 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la réglementation de l'hygiène en Côte Française des Comalis.

n° 262

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 février 1962

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 52

Vu l'arrêté n° 80 du 23 janvier 1950 réglementant l'hygiène en Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n°, 297 du 24 février 1962 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis complétant la réglementation de l'Hygiène en Côte Française des Somalis.

Art. 2

Le Ministre de la Santé Publique et des affaires sociales, le Ministre des Affaires Intérieures et les Commandants de Cercles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire; J. COMPAIN.